

CHARLES GUÉRIN, VERONICA REVELLO

INTRODUCTION

LE *DE INVENTIONE* ENTRE PHILOSOPHIE, DROIT ET RHÉTORIQUE\*

Il est bien difficile d'aborder le *De inuentione* sans évoquer d'emblée le reniement dont il avait fait l'objet lors de la publication du *De oratore* en 55 av. J.-C. : *quae [...] ex commentariolis nostris incohata ac rudia exciderunt*<sup>1</sup>. Résultat d'une stratégie de présentation de soi qui interdisait au consulaire qu'était devenu Cicéron d'adopter une posture trop didactique, ce jugement sévère n'empêcha pourtant pas le texte d'être transmis et, surtout, d'être lu. Le nom de Cicéron suffisait à donner au traité la garantie dont il avait besoin : rappelons qu'il permit aussi, indûment, à la *Rhétorique à Herennius* de parvenir jusqu'à nous. Fort de ce passeport auctorial qui compensait malgré tout sa relégation dans la catégorie des « œuvres de jeunesse », le *De inuentione* fut immédiatement exploité comme support théorique et pédagogique. Ses destinées tardo-antiques puis médiévales hors du commun firent de lui l'un des objets rhétoriques les plus commentés de la tradition scolastique et l'un des fondements de l'éducation occidentale à la logique et à la rhétorique<sup>2</sup>.

Le *De inuentione*, malgré la trahison de son auteur, fut donc promis à avenir théorique de première importance, qui se traduit encore aujourd'hui par la place essentielle qu'il occupe dans les études consacrées à l'histoire de la rhétorique : il n'est pas de définition sérieuse d'un objet lié à l'invention qui ne passe par lui. La clarté de son exposé en faisait en effet l'outil parfait pour analyser les fondements de la doctrine de l'invention dans ses aspects les plus ardues, en particulier les états de la cause<sup>3</sup>, les topiques<sup>4</sup> ou les schèmes argumentatifs<sup>5</sup>. Son statut originaire

---

\* C. Guérin a rédigé les pp. 383-388, V. Revello les pp. 389-395.

<sup>1</sup> *De orat.* 1, 5.

<sup>2</sup> Winterbottom 2004 ; Raschieri 2015 ; Fredborg 1976 ; Fredborg 1988 ; Ward 1995 ; Ward 2006 ; Ward 2015.

<sup>3</sup> Le *De inuentione* occupe évidemment une place prééminente dans l'ouvrage fondateur de L. Calboli Montefusco (Calboli Montefusco 1986). Voir également, sans exhaustivité, Braet 1989 ; Braet 1999 ; Calboli Montefusco 1998 ; Pegorari 2018.

<sup>4</sup> Rubinelli 2002 ; Mortensen 2008

<sup>5</sup> Braet 2004 ; Braet 2007.



fait également de lui le point de départ obligé de toutes les études transversales touchant à l'argumentation latine<sup>6</sup>. Le statut textuel du *De inuentione*, ainsi, est en premier lieu celui d'une source.

Dans les études récentes, cette source a été utilisée selon deux grandes orientations – en sus de l'analyse de la théorie rhétorique latine elle-même – qui ont permis des progrès majeurs dans notre compréhension de l'histoire de la rhétorique. Le *De inuentione* a tout d'abord rendu possible la reconstruction de la théorie hellénistique : premier ouvrage rhétorique non-fragmentaire depuis la *Rhétorique* d'Aristote, il représente, avec la *Rhétorique à Herennius*, le principal texte nous transmettant les doctrines de la période, et en particulier celle d'Hermagoras<sup>7</sup>. De la même manière, les deux traités latins sont devenus une boussole permettant de situer les premières théories latines par rapport à la pierre de touche fondamentale que constitue Aristote : le texte a ainsi servi de voie d'accès pour reconstituer certains aspects de la doctrine péripatéticienne<sup>8</sup>, et pour mesurer des écarts par rapport à celle-ci<sup>9</sup>.

Dès lors, cette double orientation, jointe à l'intérêt porté à la doctrine latine, a entraîné une conséquence capitale : l'absence de réelle autonomie du *De inuentione* par rapport à son texte « jumeau », la *Rhétorique à Herennius*, avec laquelle il mène le plus souvent une existence parallèle. Comparés, rapprochés ou opposés, les deux traités en viennent à former un ensemble presque homogène, supposé représentatif des « manuels » des débuts du I<sup>er</sup> siècle<sup>10</sup>. La réception et l'étude du *De inuentione* se sont donc accompagnées de ce que l'on pourrait appeler sa « dé-cicéronianisation » : davantage rapproché de ses sources que du reste du corpus cicéronien<sup>11</sup>, lu à l'écart des textes des années 50 et 40 qui l'ont suivi, le *De inuentione* a été et est encore affecté d'une forme de déficit. Ouvrage *infra-* ou *para-*cicéronien, il tend à devenir un texte qui, parce qu'il est dû à un Cicéron qui – de son propre aveu – ne serait pas encore lui-même, ne vaudrait que comme truchement d'autres voix que la sienne.

<sup>6</sup> Leff 1983 ; Heath 1994 ; Rubinelli 2009 ; Spranzi 2011 ; Jasinski 2023.

<sup>7</sup> Voir, dans l'édition Woerther 2012, les textes 14, 23, 29, 36, 49.

<sup>8</sup> Braet 1999 ; Noël 2002 ; Noël 2003.

<sup>9</sup> Voir, par exemple, Solmsen 1941 ; Schweinfurth-Walla 1986 ; Wisse 1989, 77-104 ; Fortenbaugh 1998 ; Fortenbaugh 2005.

<sup>10</sup> De façon symptomatique, ils partagent le même chapitre « Cicero's *De inventione* and the *Rhetorica ad Herennium* » dans le manuel de Kennedy 1972.

<sup>11</sup> À de rares exceptions près, comme Citroni Marchetti 1986.

Ainsi, il n'est pas anodin que le *De inuentione* ait été le dernier texte rhétorique à rejoindre la collection Budé, grâce à la diligence de G. Achard, en 1994 : les chantiers lancés dans les années 1920 (*Partitiones*, *Topica*, puis *De oratore*) et 1960 (*Orator*) ne l'avaient pas jugé prioritaire<sup>12</sup>. Il n'est pas anodin non plus qu'il n'existe à ce jour qu'une seule édition critique de référence<sup>13</sup> au-delà de celle d'Achard, et que le texte manque encore au catalogue des *Oxford Classical Texts*. Plus frappant encore, le premier commentaire publié sur le texte ne le fut qu'en 2014 : consacré au premier prologue du traité<sup>14</sup>, il fut complété, en 2015, par un commentaire suivi de plus grande ampleur<sup>15</sup>, qui doit paraître sous peu dans sa version définitive aux éditions Oxford. On comprend que, s'il n'est pas parvenu à obtenir la mort de son texte, Cicéron a assurément réussi à le reléguer dans un espace périphérique : comment considérer un traité qui, de l'aveu de son auteur, ne représenterait pas la plénitude de sa pensée ?

Dès lors, même quand il se porte sur les éléments les plus fondamentaux de sa doctrine – ceux-là même qui ont assuré sa survie comme objet intellectuel vivant et qui ont suscité tant d'études –, le regard critique semble refuser au *De inuentione* une dignité complète, et le condamne à rester un texte diminué. Le problème n'a rien de nouveau. Qu'on songe à Quintilien qui, tout au long de l'*Institution oratoire*, défend en Cicéron un modèle oratoire et théorique parfait en tout point. Dès qu'il s'agit du *De inuentione*, son propos se fait moins ferme, et quand il expose son désaccord avec l'auteur dans son traitement du *status negotialis*, c'est précisément par le statut du texte qu'il le justifie :

Nec me fallit in primo Ciceronis rhetorico aliam esse loci negotialis interpretationem, cum ita scriptum sit : « negotialis est in qua quid iuris ex ciuili more et aequitate sit consideratur : cui diligentiae praeesse apud nos iure consulti existimantur ». Sed quod ipsius de his libris iudicium fuerit supra dixi. Sunt enim uelut regestae in hos commentarios quos adulescens deduxerat scholae, et si qua est in his culpa, tradentis est, siue eum mouit quod Hermagoras prima in hoc loco posuit exempla ex quaestionibus iuris,

---

<sup>12</sup> H. Bornecque, traducteur du *De oratore*, avait néanmoins fait paraître une édition de *inu.* chez Garnier en 1932. On citera également deux traductions récentes, Greco 1998 (texte latin et italien) et Nüßlein 1998 (texte latin et allemand), toutes deux fondées sur l'édition Stroebel 1915.

<sup>13</sup> Stroebel 1915. Hubbell 1950 est fondé sur Stroebel (voir XII).

<sup>14</sup> Schwameis 2014.

<sup>15</sup> Hirsch 2015.

siue quod Graeci πραγματικούς uocant iuris interpretes. Sed Cicero quidem his pulcherrimos illos de Oratore substituit, ideoque culpari tamquam falsa praecipiat non potest. Nos ad Hermagoran.

*Et je n'ignore pas qu'au premier de ses livres de rhétorique, Cicéron a donné une autre explication du nom de la partie connue sous le nom de « pragmatique », lorsqu'il écrit : « On appelle pragmatique la partie où l'on considère ce qui est conforme au droit en se fondant sur les coutumes de la cité et sur l'équité, chose qui relève chez nous de la compétence des jurisconsultes. » Mais j'ai indiqué plus haut le jugement qu'il a porté lui-même sur cet ouvrage. Ce n'est en effet qu'une sorte de recueil de notes d'école, prises quand il était jeune, et s'il y a quelque erreur, elle est due à son maître, soit qu'il ait été influencé par le fait que les premiers exemples donnés par Hermagoras sur ce point sont tirés de questions de droit, soit parce que les Grecs appellent « praticiens » les interprètes du droit. Mais à cet ouvrage, à vrai dire, Cicéron a substitué les très beaux livres du De oratore, et, par suite, il ne peut être accusé d'avoir donné des préceptes faux. Quant à nous, revenons à Hermagoras<sup>16</sup>.*

Toutes les composantes de la réception moderne du *De inuentione* sont déjà en place : lecture à partir des sources, présupposé d'immaturation, effacement par les œuvres plus tardives, absence de générosité dans l'interprétation. Ainsi, la possibilité d'une *innovation* de la part de Cicéron, et donc d'une autonomie et d'un intérêt propre du texte, n'est pas envisagée par Quintilien. Pourtant, au sein d'une structure globalement hermagoréenne – bien plus que ne l'est la doctrine la *Rhétorique à Herennius* sur ce point<sup>17</sup> –, c'est bien à un exercice de transformation des catégories rhétoriques que se livre Cicéron quand il définit la *pars negotialis* en *inu.* 1, 14. Cette *pars negotialis* – qu'il faudrait bien plutôt traduire, dans le cadre du *De inuentione*, par « espèce casuistique »<sup>18</sup> – ne correspond plus à la ποιότης πραγματική formalisée par Hermagoras contrairement à ce que le lexique pourrait laisser croire, mais con-

<sup>16</sup> Quint. 3, 6, 58-59, trad. J. Cousin modifiée.

<sup>17</sup> Calboli 2020, 502-512.

<sup>18</sup> Nous conservons ci-dessus la traduction de *negotialis* par « pragmatique » adoptée par J. Cousin, qui est fidèle à l'esprit de Quintilien. Néanmoins, le terme *negotialis* (auquel les rhéteurs ont donné bien des sens différents, cf. *ThL* 9, 1, 3, 483, 61 – 484, 4) ne peut être traduit de la même manière dans *inst.* et *inu.* Il est rendu par l'expression « espèce légale » par G. Achard, mais si elle est effectivement conforme à l'esprit de l'architecture conceptuelle bâtie par Cicéron, la traduction s'éloigne trop du lexique latin. Le sens de l'adjectif paraît donc mieux rendu par « espèce casuistique » : voir sur ce point Guérin 2023, 73.

tient un appareil conceptuel entièrement nouveau. Néanmoins, face à ce texte à l'autorité d'emblée diminuée, Quintilien ne formule pas l'hypothèse d'une démarche propre à Cicéron et d'une entreprise intellectuelle qui entretienne à ses sources un rapport autre que celui de la fidélité ou de l'erreur. Ce que le rhéteur ne parvient pas à concevoir chez le jeune auteur, c'est la possibilité d'une transformation volontaire du matériau rhétorique dont il dispose, sous l'effet d'une réflexion influencée par d'autres champs du savoir – en particulier le droit et la philosophie. Or, c'est bien cette possibilité qu'il faut privilégier si l'on veut lire correctement la doctrine de la qualification telle qu'elle apparaît dans le *De inuentione*<sup>19</sup>.

L'objectif du colloque qui s'est tenu du 21 au 23 mars 2024 à Sorbonne Université, et dont ce numéro de *Ciceroniana On Line* est issu, était précisément de réinscrire le *De inuentione* dans le projet intellectuel général de son auteur, et de lui ménager une véritable place dans le corpus de ses œuvres. Soutenu par l'unité de recherche 1491 EDITTA (Sorbonne Université), par l'École doctorale « Mondes antiques et Médiévaux » (ED 022), le Fonds d'intervention recherche de Sorbonne Université, la *Société Internationale des Amis de Cicéron* (SIAC) et la fondation *Patrum Lumen Sustine* (PluS, Bâle), ce colloque a inauguré une série de rencontres – et de publications –, intitulée *Lecturae Ciceronis*. Le principe de ces *lecturae*, toutes organisées sous le patronage de la *Société Internationale des Amis de Cicéron*, consiste à aborder pour lui-même, et sous tous les aspects possibles, un texte cicéronien en particulier<sup>20</sup>. C'est à Carlos Lévy, président d'honneur de la SIAC, que l'on doit l'impulsion première qui a mené au choix de ce texte inaugural : à ses yeux, l'ouverture des *Lecturae Ciceronis* par le premier texte cicéronien qui nous ait été conservé offrait enfin l'occasion d'affirmer la portée philosophique et profondément originale du *De inuentione*.

Dès lors, le projet que développèrent les organisateurs du colloque et le comité d'organisation qui les soutint<sup>21</sup> était pour ainsi dire organique :

---

<sup>19</sup> Ferrary 2007 ; Patillon 2010, 66-67 ; Woerther 2012, 106-113.

<sup>20</sup> Le deuxième événement de cette série de conférences, intitulé « *Lecturae Ciceronis 2025 – Les Lettres Ad Brutum entre politique, rhétorique et philosophie* », se tiendra à l'Université de Lille les 20 et 21 mars 2025. Le programme est disponible à l'adresse suivante : <https://adbrutum.sciencesconf.org/>.

<sup>21</sup> Charles Guérin (Sorbonne Université), Carlos Lévy (Académie des inscriptions et belles lettres) et Ermanno Malaspina (Torino), soutenus par un comité d'organisation composé de Victor Carrera (Lyon 3/Sorbonne Université), Alessia Grillone (Tori-

sans négliger le statut de source théorique capitale qui sera toujours le sien, il s'agissait de lire le *De inuentione* comme un texte avant tout cicéronien, en tenant autant compte des développements futurs qu'il annonçait que des enracinements passés qu'il révélait. Malgré le reniement de 55 av. J.-C., on entendait faire droit à l'évident cicéronianisme du *De inuentione*, et le lire non comme une ébauche, mais bien comme une première œuvre.

Ce faisant, le projet s'inscrivait dans une tendance récente consistant à recontextualiser le *De inuentione* en mettant au premier plan le mouvement d'adaptation et de réinterprétation qu'il représente. Les prologues, ainsi, ont attiré l'attention parce qu'ils permettaient de reconstruire les premières réflexions cicéroniennes sur la pratique du discours et ses implications<sup>22</sup>. Mais c'est également le geste cicéronien de transformation de la rhétorique hellénistique (ou classique) en rhétorique proprement romaine qui a suscité l'intérêt. Sous cet angle, le *De inuentione* révèle les premiers efforts déployés par Cicéron non seulement pour adapter la doctrine dont il hérite aux cadres romains de l'éloquence et de l'éducation, mais aussi pour la transformer au contact de la philosophie<sup>23</sup> – avant le bouleversement complet que représentera le *De oratore*. C'est cette orientation proprement cicéronienne que le colloque entendait adopter.

Dès lors, conformément au projet général des *Lecturae* – et en suivant les avancées récentes déjà réalisées sur le texte –, le colloque proposait une approche aussi interdisciplinaire que possible, en associant l'histoire du texte, l'examen des sources et du contexte, des micro-lectures analytiques, des études lexicales ainsi que des synthèses théoriques. On espérait ainsi saisir les traces d'une pensée cicéronienne en développement, porteuse de questionnements sur la justice, l'utilité de l'éloquence, la place de la philosophie et du droit – autant d'interrogations qui anticipent des développements présents dans des œuvres cicéroniennes plus tardives.

\*\*\*

---

no/Sorbonne Université), Julie Hébert (Sorbonne Université) et Veronica Revello (Sorbonne Université/FINO).

<sup>22</sup> Lévy 1995 ; Kastely 2002 ; Helms 2024.

<sup>23</sup> Nous renvoyons ici, sans volonté d'exhaustivité, à Luzzatto 2002 ; Corbeill 2002 ; Corbeill 2007 ; Wisse 2002 ; Ferrary 2007 ; Caparrotta 2008 ; Guérin 2009, 295-426 ; Hilder 2016 ; Raschieri 2017. Le *De inuentione* fait globalement l'objet d'un intérêt nouveau, comme en témoigne l'atelier consacré au texte, les 8-10 juin 2023, par le *Colloquium of Ancient Rhetoric* à Washington DC.

Les articles réunis ici s'organisent selon trois axes principaux. Une première partie du volume (« De l'écriture à la réception ») concerne l'histoire du texte prise dans le temps long : les articles de ce chapitre visent à étudier tant le contexte socio-politique de production du *De inuentione* que sa transmission textuelle. Une deuxième partie (« Le *De inuentione* au croisement des savoirs ») s'intéresse à la présence des savoirs « autres » – jurisprudence, philosophie, pensée politique – dans le traité, et à l'influence qu'ils exercent sur l'approche cicéronienne de la rhétorique. Un troisième et dernier chapitre s'intéresse enfin à l'élaboration du lexique et des notions rhétorico-philosophiques dans le traité.

### 1. *De l'écriture à la réception*

Ce premier groupe de contributions explore l'origine, la construction et la transmission historique du *De inuentione*, ainsi que la manière dont Cicéron a utilisé ce premier texte pour façonner sa propre image d'*auctor*.

L'article qui ouvre ce volume, « The date of composition of Cicero's *De inuentione* » (Thierry Hirsch), offre une nouvelle proposition de datation pour la composition du *De inuentione*, tout en réfutant l'idée d'une dépendance entre celui-ci et la *Rhétorique à Herennius*. L'auteur retrace le cursus éducatif des jeunes Romains, et du jeune Cicéron en particulier, dans le but d'ancrer la datation du *De inuentione* dans des faits établis, à la fois dans la vie de Cicéron et dans la vie politique et culturelle de Rome au premier quart du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Pour ce faire, l'auteur identifie toutes les références aux *realia* dans le domaine du  *tirocinium fori* , de la rhétorique (*magistri, grammatici et rhetores*), du droit (avec des personnages tels que Scaevola) et de la philosophie à travers une enquête non seulement intra-textuelle, mais aussi intertextuelle prenant en compte le *Brutus*, le *Pro Milone*, le *Pro Ligario* et le *Pro Archia*. Il arrive ainsi à situer la composition du *De inuentione* après le service de Cicéron dans les armées de Pompeius Strabo puis de Sulla, et pendant la période d'étude intense qui suivit l'arrivée de Philon de Larissa à Rome (et donc entre 86 et 84/3, années dominées politiquement par Sylla et Cinna). L'article souligne également l'évolution stylistique et structurelle de l'œuvre, révélant des couches successives de rédaction.

Catherine Steel, dans sa contribution intitulée « Cicero's *De inuentione* and the shaping of the political sphere », poursuit la réflexion sur

le contexte politique des années 80 av. J.-C. Elle soutient que, contrairement à son image de manuel technique, l'œuvre doit être lue comme une intervention radicale dans la vie civique romaine, dans un contexte d'évolution de la *res publica* après la guerre sociale et l'intégration des citoyens italiens. Cherchant à remodeler le *forum* en un espace plus inclusif et professionnalisé, Cicéron lancerait ainsi un appel à une nouvelle classe d'experts juridiques. En effet, l'absence d'une dédicace nous signale que ce texte est destiné à un public élargi, contrairement à la *Rhétorique à Herennius*, plus centrée sur des réseaux spécifiques. Le *De inuentione* s'attache ainsi à intégrer les idées grecques dans un cadre romain tout en évitant les sujets controversés de l'histoire récente, comme la guerre sociale.

L'article de Benjamin Adam Jerue, « Cicero, Zeuxis and Aristotle: bolstering *auctoritas* in *De inuentione* book 2 », aborde *De inuentione* comme un répertoire de savoirs antérieurs, retravaillé sous une forme personnelle par Cicéron. En reprenant l'anecdote de Zeuxis à Crotone, Cicéron justifie son approche éclectique dans la composition de son traité, affirmant avoir sélectionné les meilleurs éléments des sources existantes. Cette stratégie renforce sa propre *auctoritas* en alignant son travail avec celui d'experts reconnus (Zeuxis comme référence picturale pour l'*eloquentia*, Aristote pour la *sapientia*), tout en affirmant sa propre supériorité méthodologique. Jerue prouve que cette comparaison, bien qu'efficace, repose sur des analogies imparfaites : il met en lumière les tensions entre théorie rhétorique et application pratique (*inu.* 1, 45 ; 1, 76), tout en montrant comment Cicéron surmonte son manque d'autorité par une manipulation habile des récits et des concepts rhétoriques.

Alors que les contributions précédentes permettent de mieux cerner le contexte de production du traité, Thomas Riesenweber, dans son article « Die Geschichte des *De Inuentione*-Textes im Altertum », se consacre à un autre aspect de l'histoire du texte, sa transmission, en se concentrant sur la période précédant les témoins manuscrits les plus anciens (IX<sup>e</sup> siècle). Il questionne la distinction traditionnelle en deux familles, celle des *Mutili* et celle des *Integri*, et souligne l'importance des variantes textuelles, souvent négligées. L'auteur explore par ailleurs l'apport des sources indirectes, notamment Quintilien et les commentaires de Victorinus et de Grillius, qui offrent des témoignages sur l'état du texte dans l'Antiquité tardive et qui devraient être considérés comme une preuve de sa stabilité. Son analyse approfondie des doublons textuels et des divergences entre les té-



moins aboutit à une approche prudente et complète de l'évaluation de l'histoire textuelle des manuscrits anciens, dans la perspective d'une réévaluation des priorités éditoriales pour une future édition critique.

## 2. *Le De inuentione au croisement des savoirs*

Ce deuxième groupe de contributions explore les interactions entre rhétorique, droit et philosophie, ainsi que les implications politiques et sociales de l'œuvre.

La relation entre la rhétorique et la jurisprudence est un aspect essentiel du *De inuentione*, qui reste pourtant largement inexploré. C'est à cette dimension du texte que Dario Mantovani s'intéresse dans son article « La jurisprudence romaine des débuts du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au miroir du *De inuentione* », en adoptant deux perspectives. La première considère le texte comme un document historique qui nous éclaire sur les institutions juridiques romaines mentionnées par Cicéron, notamment les Douze Tables, le rôle du préteur et différents éléments du droit privé et public. La seconde examine les interactions entre rhétorique et droit, en soulignant comment Cicéron, formé par les juristes Quintus Mucius Scaevola l'Augure et Quintus Mucius Scaevola le Pontife, concevait leur complémentarité. Mantovani considère l'influence d'affaires judiciaires célèbres, comme la *causa Curiana*, sur la conception cicéronienne de la dialectique juridique, où s'affrontent les juristes et les orateurs, ces derniers pouvant interpréter le droit en fonction des besoins de leurs clients, souvent en opposition aux juristes. Le jeune Cicéron accorde donc aux orateurs un rôle actif dans la détermination des règles applicables, tout en insistant sur la nécessité de recourir à l'abstraction et de s'appuyer sur des principes généraux : il anticipe ainsi les évolutions de la jurisprudence classique. De cette analyse ressort la maturité précoce de Cicéron dans sa réflexion sur le droit, caractérisée par une remise en question de l'autorité exclusive des juristes dans le but de favoriser une approche plus équilibrée et pragmatique.

Aux côtés de la question de la jurisprudence, émerge également du *De inuentione* une question politique, qui conduit Henriette Van der Blom à examiner, dans son article « Cicero's *De inuentione*: where is the *Res Publica*? », les significations multiples de la notion de *res publica* dans l'œuvre – communauté civique, lois, administration. L'auteure compare

ces usages avec les conceptions modernes de la *res publica* et avec celles qui apparaissent dans les œuvres postérieures de Cicéron, comme le *De re publica*. Le texte examine aussi les fonctions rhétoriques des références à la *res publica*, comme dans les *exempla* de droit romain (tels que les Gracques en *inu.* 1, 5 et 1, 91, Frégelles en 1, 11, Gaius Popilius en 2, 72-74 et la *causa Curiana* en 2, 62 et 2, 122) ou les métaphores de la *res publica* comme navire. Enfin, l'article met en lumière l'évolution de la pensée politique de Cicéron, montrant comment il intègre et adapte des concepts grecs et romains dans sa réflexion sur l'éloquence et la vie publique : en effet, Van der Blom démontre que le fait d'ouvrir le texte sur le thème séculaire de l'éloquence utilisée à de mauvaises fins ne constituait pas seulement une allusion aux débats philosophiques grecs classiques, mais aussi une réponse aux problèmes politiques actuels.

C'est précisément à la manière dont Cicéron intègre progressivement des concepts philosophiques à sa réflexion rhétorique, dans une approche probabiliste influencée par les enseignements de Philon de Larissa, que se consacre l'article de Matilde Oliva, « *Dubitanter unum quicque dicemus (inv. 2, 10). L'ombra di Filone di Larissa nel De inuentione di Cicero* ». Malgré une contradiction apparente entre les déclarations de *inu.* 1, 8 – où l'Arpinate exprime son opposition ferme à l'introduction des *quaestiones infinitae* dans le programme rhétorique conçu par Hermagoras de Temnos – et de *inu.* 2, 9-10 – où il fait coexister le rejet des *θέσεις* avec l'idée d'une rhétorique philosophique, guidée par le doute –, Cicéron évolue fortement sur ce point dans ses œuvres ultérieures (*De oratore, Partitiones oratoriae, Topica*) où, préconisant une synthèse entre la rhétorique et une philosophie incarnée par la figure de l'orateur-philosophe, il intègre les *θέσεις* dans sa doctrine rhétorique, en rupture avec sa position initiale. Cette évolution témoigne de son attitude non dogmatique et de son ouverture aux nouvelles idées philosophiques.

La contribution de Carlo Delle Donne, « *Quidam magnus uidelicet uir et sapiens. Rhetoric and philosophy in Cicero's De inuentione* », prolonge la réflexion sur les prologues de l'œuvre, en analysant les liens que le *magnus uir* évoqué en *inu.* 1, 1-4 entretient avec la philosophie et la rhétorique. Cette figure, capable de rassembler les hommes grâce à ses capacités oratoires et de les mener sur la voie du progrès par des arguments rationnels, incarne le passage de l'humanité d'un état sauvage à une civilisation organisée, fondée sur l'utile et l'honnête. Delle Donne met en lumière la complexité narrative du prologue, structuré en trois

phases : l'état primitif, l'intervention du sage, et la corruption ultérieure de l'éloquence détachée de la sagesse. Ce mythe résonne avec d'autres récits de la naissance de la civilisation et du langage, notamment chez Platon (avec le célèbre mythe de la caverne), chez les épicuriens (Lucr. 5, 1041-1055, Diogène d'Énoanda, fr. 12, col. II.11-col. V Smith), et permet de reconstituer les étapes de la réflexion de Cicéron sur l'union nécessaire entre *sapientia* et *eloquentia*.

### 3. *Le De inuentione et l'élaboration d'un lexique rhétorico-philosophique*

Ce dernier ensemble est consacré à l'étude du lexique, des concepts et des stratégies argumentatives du *De inuentione*, en lien avec des traditions rhétoriques et philosophiques plus larges.

Un exemple représentatif de cette dernière approche est l'article de Carlos Lévy, intitulé « *Ratiocinatio* et *inductio* dans le *De inuentione* ». Dans une comparaison poussée entre le *De inuentione* et la *Rhétorique à Herennius*, il relève la spécificité des termes *ratiocinatio* (raisonnement déductif) et *inductio* (raisonnement par analogie) dans la pensée cicéronienne. Alors qu'elle occupe une place importante dans le *De inuentione*, la *ratiocinatio* apparaît rarement dans les œuvres ultérieures de l'Arpinate, où elle est souvent associée à des usages arithmétiques ou matériels plutôt qu'à des contextes philosophiques ou rhétoriques. Dans le *De inuentione*, elle constitue un élément clé de l'*inuentio* rhétorique et de l'analyse des controverses juridiques, où l'on peut raisonner par analogie pour pallier l'absence de lois spécifiques. En revanche dans la *Rhétorique à Herennius*, l'*Auctor* adopte une approche plus complexe en intégrant la *ratiocinatio* dans une structure juridique élargie. Cependant, la différence majeure entre les deux œuvres réside dans la présence de références explicites ou implicites à la philosophie. Dans une démarche très originale, Cicéron enrichit le *De inuentione* par de fortes références philosophiques, derrières lesquelles se cachent, en toute probabilité, les enseignements de Philon de Larissa, source d'éléments socratiques, aristotéliens et péripatéticiens. Enfin, l'article illustre comment la *ratiocinatio*, en lien avec le probable et le vraisemblable, sert, tout en restant absente de la plupart des traités philosophiques postérieurs de l'Arpinate, à capter l'assentiment par la force interne du raisonnement.

Le terme *ratiocinatio*, et plus précisément son utilisation dans le deuxième livre du *De inuentione*, fait également l'objet de l'étude de la contribution de Camille Marrou, « *Inu.* 2, 17-25 et l'expression de l'«émotion» en latin ». Dans *inu.* 2, 17-25 Cicéron s'occupe de l'état de cause conjectural se référant au motif (*causa*), avec une distinction entre la *causa* relevant soit d'une délibération rationnelle (*ratiocinatio*) soit d'une décision impulsive guidée par la passion (*impulsio*). Il développe une terminologie fondée sur le mouvement de l'âme, introduisant dans le lexique rhétorique des termes comme *perturbatio*, *impetus*, *affectio* et *commotio*. Cette interprétation « cinétique », opposée à une vision « pathologique » (qui sera celle de Sénèque), présente l'émotion comme une force active. Ce choix se reflète dans sa rhétorique et influence son lexique philosophique ultérieur, notamment dans le *De finibus bonorum et malorum* et les *Tusculanae disputationes*, où *perturbatio* prend une signification plus technique. L'article met en lumière une véritable continuité conceptuelle dans l'œuvre de Cicéron, reliant ses considérations initiales du *De inuentione* à ses réflexions philosophiques postérieures.

Avec son article « Il mito della nascita della retorica e il lessico del progresso nel *De inuentione* ciceroniano », Simone Mollea revient au premier livre du *De inuentione* et au mythe de la civilisation humaine et de la naissance de la rhétorique (*inu.* 1, 2-3), considéré comme le premier récit de ce type dans la littérature latine. Il vise à préciser l'influence des sources grecques (Hésiode, Démocrite, Platon, Isocrate et Posidonius) tout en montrant comment Cicéron adapte ces modèles pour souligner le rôle central de la rhétorique dans le processus de civilisation. Grâce à l'intervention de la figure emblématique du *quidam magnus uir et sapiens*, initiateur du progrès humain, s'installe une dialectique entre *ratio* et *uis*, qui annonce la formalisation du concept d'*humanitas*. L'auteur peut ainsi pointer l'impact de ce mythe sur le lexique et les récits ultérieurs de progrès (entre autres chez Vitruve, Tacite, Boèce), tout en s'interrogeant sur l'absence du terme *humanitas* dans le *De inuentione*, probablement lié à son développement tardif dans la langue latine.

En conclusion de ce troisième axe de recherche, Antje Junghanß et Bernhard Kaiser proposent une réflexion sur le concept de *locus communis* et sur les *loci argumentorum*, « *Haec argumenta locos communes appellamus. Cicero's concept of the commonplace in De inventione* ». Ces derniers constituent des outils méthodiques permettant de fabriquer des arguments, tandis que les *loci communes* sont eux-mêmes des arguments,

directement applicables. Cicéron les décrit comme des composantes essentielles de la rhétorique, qui permettent d'amplifier des points spécifiques ou d'aborder des questions générales afin de susciter l'émotion du public. Il met en avant leur usage stratégique dans deux contextes : la *peroratio* (cas prouvé) et l'*argumentatio* (cas douteux). Cependant, pour être efficaces, ces *loci communes* doivent être employés avec parcimonie, traités de manière originale et adaptés au contexte. Contrairement à l'idée moderne de lieu commun comme « cliché », Cicéron les perçoit comme des chefs-d'œuvre rhétoriques nécessitant une maîtrise exceptionnelle du langage et des idées.

### Bibliographie

- Braet 2007: A. Braet, *The Oldest Extant Rhetorical Contribution to the Study of Fallacies (Cicero On invention, 1, 78-96, and Rhetoric to Herennius, 2, 31-46: Reducible to Hermagoras?)*, «Ph&Rh» 40, 2007, 416-433.
- Braet 1999: A. C. Braet, *Aristotle's Almost Unnoticed Contribution to the Doctrine of Stasis*, «Mnemosyne» 52, 1999, 408-433.
- Braet 1989: A. C. Braet, *Variationen zur Statuslehre von Hermagoras bei Cicero*, «Rhetorica» 7, 1989, 239-259.
- Braet 2004: A. C. Braet, *Hermagoras and the Epicheireme*, «Rhetorica» 22, 2004, 327-347.
- Calboli 2020: G. Calboli (ed.), *Cornifici seu Incerti Auctoris Rhetorica ad C. Herennium*, Berlin, 2020.
- Calboli Montefusco 1986: L. Calboli Montefusco, *La dottrina degli «status» nella retorica greca e romana*, New York 1986.
- Calboli Montefusco 1998: L. Calboli Montefusco, *Omnis autem argumentatio... aut probabilis aut necessaria esse debet (Cic. inv. 1, 44)*, «Rhetorica» 16, 1998, 1-24.
- Caparrotta 2008: F. Caparrotta, *Il giovane Cicerone fra oratoria e retorica. Per un inquadramento storico culturale del De inventione*, in F. Gasti, E. Romano (a cura di), *Retorica ed educazione delle élites nell'antica Roma*, Como 2008, 29-76.
- Citroni Marchetti 1986: S. Citroni Marchetti, *L'avvocato, il giudice, il reus. La psicologia della colpa e del vizio nelle opere retoriche e nelle prime orazioni di Cicerone*, «MD» 17, 1986, 93-124.
- Corbeill 2002: A. Corbeill, *Rhetorical Education in Cicero's Youth*, in J. M. May (ed.), *Brill's Companion to Cicero. Oratory and Rhetoric*. Leiden-Boston-Köln 2002, 23-48.

- Corbeill 2007: A. Corbeill, *Rhetorical Education and Social Reproduction in the Republic and Early Empire*, in W. Dominik, J. Hall (eds.), *A Companion to Roman Rhetoric*, Oxford-Malden-Carlton 2007, 69-82.
- Ferrary 2007: J.-L. Ferrary, *Le droit naturel dans les exposés sur les parties du droit des traités rhétoriques*, in D. Mantovani, A. Schiavone (a cura di), *Testi e problemi del giusnaturalismo romano*, Pavia 2007, 75-94.
- Fortenbaugh 2005: W. Fortenbaugh, *Cicero as a Reporter of Aristotelian and Theophrastean Rhetorical Doctrine*, «*Rhetorica*» 23, 2005, 37-64.
- Fortenbaugh 1998: W. Fortenbaugh, *Cicero, On Invention 1, 51-77 Hypothetical Syllogistic and the Early Peripatetics*, «*Rhetorica*» 16, 1998, 25-42.
- Fredborg 1976: K. M. Fredborg, *The Commentaries on Cicero's De inventione and Rhetorica ad Herennium by William de Champeaux*, «*CIMAGL*» 17, 1976, 1-39.
- Fredborg 1988: K. M. Fredborg (ed.), *The Latin Rhetorical Commentaries by Thierry of Chartres*, Toronto 1988.
- Greco 1998: M. Greco (a cura di), *Cicero. De inventione. Testo latino. Traduzione italiana a fronte*, Galatina 1998.
- Guérin 2009: C. Guérin, *Persona. L'élaboration d'une notion rhétorique au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Volume I : Antécédents grecs et première rhétorique latine*, Paris 2009.
- Guérin 2023: C. Guérin, *L'aequitas dans la rhétorique cicéronienne : émergence, stabilisation et expansion d'une catégorie argumentative*, in D. Mantovani (éd.), *L'Équité hors du droit*, Paris 2023, 67-94.
- Heath 1994: M. Heath, *The Substructure of Stasis-Theory from Hermagoras to Hermogenes*, «*CQ*» 44, 1994, 114-129.
- Helms 2024: K. Helms, *Cicero, Eloquentia, and Justifying Rhetoric in Republican Rome (inv. 1, 1-5)*, «*Rhetorica*» 42, 2024, 107-129.
- Hilder 2016: J. Hilder, *Jurors, Jurists and Advocates: Law in the Rhetorica ad Herennium and De inventione*, in P. du Plessis, (ed.), *Cicero's Law: Rethinking Roman Law of the Late Republic*, Edinburgh 2016, 166-186.
- Hirsch 2015: T. Hirsch, *Cicero, De Inventione, Book 1: Introduction and Commentary (1, 19 b-33; 1, 97-109)*, Diss. Oxford 2015.
- Hubbell 1950: H. M. Hubbell (ed.), *Cicero. De inventione, De optimo genere oratorum, Topica*, Cambridge 1950.
- Jasinski 2023: J. Jasinski, *Legal/Forensic Persuasion*, in J. Fahnestock, R. A. Arris (eds.), *The Routledge Handbook of Language and Persuasion*, Oxon-New York 2023, 323-339.
- Kastely 2002: J. L. Kastely, *The Recalcitrance of Aggression: An Aporetic Moment in Cicero's De inventione*, «*Rhetorica*» 20, 2002, 235-262.
- Kennedy 1972: G. A. Kennedy, *The Art of Rhetoric in the Roman World*, Princeton 1972.

- Leff 1983: M. C. Leff, *The Topics of Argumentative Invention in Latin Rhetorical Theory from Cicero to Boethius*, «Rhetorica» 1, 1983, 23-44.
- Lévy 1995: C. Lévy, *Le mythe de la naissance de la civilisation chez Cicéron*, in S. Cerasuolo (a cura di), *Mathesis e philia: studi in onore di M. Gigante*, Napoli 1995, 155-168.
- Luzzatto 2002: M. T. Luzzatto, *Lo scandalo dei "Retori latini". Contributo alla storia dei rapporti culturali fra Grecia e Roma*, «StudStor» 2002, 301-346.
- Mortensen 2008: D. E. Mortensen, *The Loci of Cicero*, «Rhetorica» 26, 2008, 31-56.
- Noël 2002: M.-P. Noël, *Aristote et les « débuts » de la rhétorique : recherches sur la Sunagoge tekhnon et sa fonction*, in L. Calboli Montefusco (eds.), *Papers on Rhetoric IV*, Roma 2002, 223-244.
- Noël 2003: M.-P. Noël, *La Sunagoge tekhnon d'Aristote et la polémique sur les débuts de la rhétorique chez Cicéron*, in C. Lévy, B. Besnier, A. Gigandet (éds), *Ars et ratio : sciences, art et métiers dans la philosophie hellénistique et romaine : actes du colloque international organisé à Créteil, Fontenay et Paris du 16 au 18 octobre 1997*, Bruxelles 2003, 113-125.
- Nüßlein 1998: Th. Nüßlein (Hrsg.), *De inventione. Über die Auffindung des Stoffes. De optimo genere oratorum. Über die beste Gattung von Redern*, Düsseldorf-Zürich 1998.
- Patillon 2010: M. Patillon, *La théorie du discours chez Hermogène le rhéteur essai sur les structures linguistiques de la rhétorique ancienne*, Paris 2010.
- Pegorari 2018: M. Pegorari, *Cicerone, De inventione, 1, 18: Iudicatio est, quae ex infirmatione et confirmatione rationis nascitur controversia*, «Rhetorica» 36, 1, 2018, 1-23.
- Raschieri 2017: A. Raschieri, [Rhetorical education from Greece to Rome: the case of Cicero's «De inventione»](#), «COL» 1, 1, 2017, 129-145.
- Raschieri 2015: A. Raschieri, *Qualche osservazione sugli antichi commenti al De inventione di Cicerone*, «Sileno» 41, 2015, 343-361.
- Rubinelli 2002: S. Rubinelli, *The Invention of the Young Cicero*, «CQ» 52, 2002, 612-615.
- Rubinelli 2009: S. Rubinelli, *Ars Topica. The Classical Technique of Constructing Arguments from Aristotle to Cicero*, Dordrecht 2009.
- Schwameis 2014: C. Schwameis, *Die Praefatio von Ciceros De Inventione: Ein Kommentar*, München 2014.
- Schweinfurth-Walla 1986: S. Schweinfurth-Walla, *Studien zu den rhetorischen Überzeugungsmitteln bei Cicero und Aristoteles*, Tübingen 1986.
- Solmsen 1941: F. Solmsen, *The Aristotelian Tradition in Ancient Rhetoric*, «AJN» 62, 1, 1941, 35-50, 169-190.
- Spranzi 2011: M. Spranzi, *The Art of Dialectic Between Dialogue and Rhetoric. The Aristotelian Tradition*, Amsterdam 2011.

- Stroebel 1915: E. Stroebel (ed.), *M. Tulli Ciceronis scripta quae manserunt omnia: Rhetorici libri duo qui vocantur de inventione*, Stuttgartiae 1915.
- Ward 1995: J. Ward, *Ciceronian Rhetoric in Treatise, Scholion and Commentary*, *Typologie des sources du Moyen Âge occidental* 58, Turnhout 1995.
- Ward 2006: J. Ward, *The Medieval and Early Renaissance Study of Cicero's De inventione and the Rhetorica ad Herennium. Commentaries and Contexts*, in V. Cox, J. Ward (eds.), *The Rhetoric of Cicero in its Medieval and Early Renaissance Commentary Tradition*, Leiden-Boston 2006, 3-75.
- Ward 2015: J. Ward, *What the Middle Ages Missed of Cicero, and Why*, in W. H. F. Altman (ed.), *Brill's Companion to the Reception of Cicero*, Leiden 2015, 307-326.
- Winterbottom 2004: M. Winterbottom, *Grillius on Cicero's De inventione*, «CQ» 54, 2004, 592-605.
- Wisse 1989: J. Wisse, *Ethos and Pathos from Aristotle to Cicero*, Amsterdam 1989.
- Wisse 2002: J. Wisse, *The Intellectual Background of Cicero's Rhetorical Works*, in J. May (ed.), *Brill's Companion to Cicero. Oratory and Rhetoric*, Leiden 2002, 331-374.
- Woerther 2012: F. Woerther (éd.), *Hermagoras. Fragments et témoignages*, Paris 2012.